Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 079-200069755-20250407-C03_04_2025_06-DE



Accompagnement pour la mise en place d'un dispositif structurant des acteurs du réemploi et de la réparation du territoire Mellois en Poitou

Cahier des charges

Date de lancement : 1er mai 2025

Date de clôture : 31 juillet 2025

Communauté de communes Mellois en Poitou
2 place de Strasbourg – Les Arcades – 79500 Melle

Direction de la Prévention et Gestion des Déchets preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 079-200069755-20250407-C03_04_2025_06-DE

SOMMAIRE

ENJEUX ET OBJECTIFS.....p.3

Présentation de la Communauté de communes.....p.3

Contexte.....p.3

Objectifs de l'AMI.....p.3

QUI PEUT CANDIDATER.....p.4

Eligibilité des porteurs selon leur type et l'objet de l'activité ou de leurs projets.....p.4

COMMENT LES ACTEURS LAUREATS SERONT ACCOMPAGNES.....p.4

Rôle de la fédération des acteurs du réemploi et de la réparation.....p.4

Rôle d'accompagnement de la Communauté de communes à travers cet AMI et de la création de la fédération.....p.5

MODALITES DE CANDIDATURE ET SELECTION.....p.5

Dates de dépôt des candidatures.....p.5

Modalités de l'envoi des candidatures.....p.5

Comment seront sélectionnés les dossiers lauréats ?.....p.6

Engagement des lauréats.....p.6

QUESTIONS.....p.6

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 079-200069755-20250407-C03_04_2025_06-DE

ENJEUX ET OBJECTIFS

Présentation de la Communauté de communes

Créée le 1er janvier 2017, la Communauté de communes du Mellois en Poitou (CCMP) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) composé de 58 communes réparties sur le département des Deux-Sèvres situé dans la région Nouvelle Aquitaine. Elle s'étend sur près de 1300 km² et compte plus de 49 000 habitants sur un territoire rural dispersé avec une concentration plus importante de la population dans les communes de Melle, Aigondigné et Celles-sur-Belle.

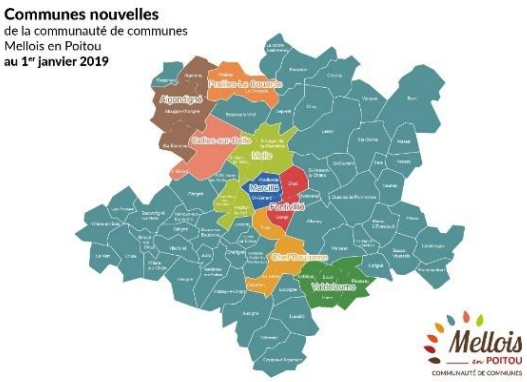

Contexte

Pour intensifier sa politique en matière de prévention des déchets, la communauté de communes a élaboré un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), ayant pour objectifs :

- Réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030 fixée par la loi Anti-Gaspillage et pour une Economie Circulaire.
- Généralisation du tri à la source des biodéchets au 01/01/2024
  - – 25 % des déchets verts en 2025 et -30 % en 2031
  - – 37 % des biodéchets en 2025 et 53 % en 2031
- Stabilisation, puis réduction de la production de déchets d'activités économiques (DAE) – notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Le PLPDMA fixe des actions de réemploi et réparation qui ont permis le déploiement de caissons réemploi en déchèteries, le soutien aux cafés réparation organisés par les 4 porteurs de projet du territoire et la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un dispositif de réemploi et de réparation sur le territoire ayant pour objectif de donner les moyens aux acteurs du territoire d'accompagner les comportements en luttant contre le gaspillage pour maîtriser les impacts environnementaux liés à notre consommation.

C'est à partir de ce premier état des lieux des acteurs que l'évaluation de leurs possibilités d'implication dans le projet de création d'un dispositif de ressourcerie-recyclerie a eu lieu. Pour cela, des entretiens avec les structures existantes et identifiées ont été réalisés et ont permis de mettre en avant des synergies et des complémentarités au regard du besoin du territoire.

C'est dans le cadre du plan d'actions issu de l'étude que la Communauté de communes met en place un Appel à Manifestation d'Intérêt autour du réemploi et la réparation à destination des acteurs du territoire ou acteurs qui souhaiteraient s'implanter sur le territoire de la Communauté de communes en Mellois en Poitou.

Objectifs de l'Appel à manifestation d'intérêt

Un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) est une procédure utilisée par les organismes publics (*État, collectivités territoriales, établissements publics*) pour identifier des acteurs privés

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 079-200069755-20250407-C03_04_2025_06-DE

(*entreprises*, *associations*, *etc*.) susceptibles d'être intéressés par un projet ou une problématique qu'ils souhaitent mettre en œuvre.

La Communauté de communes vise, à travers le présent appel à manifestation d'intérêts, à identifier les acteurs et actrices du réemploi et de la réparation souhaitant entrer au sein d'un dispositif structurant du territoire Mellois en Poitou et ainsi mettre à disposition des moyens au service de ces acteurs.

Les objectifs de l'AMI sont :

- De créer une fédération d'acteurs du réemploi et de la réparation
- De labéliser les acteurs faisant partie du réseau
- D'accompagner les porteurs de projets et faciliter la montée en compétences des structures existantes
- De mailler le territoire de manière cohérente et unie
- De communiquer et sensibiliser au réemploi
- D'augmenter le réemploi et les offres de réparation du territoire

QUI PEUT CANDIDATER

Critères d'éligibilité des porteurs selon leur type et l'objet de l'activité ou de leurs projets

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert aux acteurs œuvrant **autour du réemploi et de la réparation**, à savoir :

- ✓ Les associations
- ✓ Les structures de l'ESS
- ✓ Les auto-entrepreneurs
- ✓ Les travailleurs indépendants
- ✓ Les entreprises
- ✓ Les intermittents du spectacle

Pour candidater, il est nécessaire de répondre aux 3 critères suivants :

- D'avoir une activité ou un projet sur le territoire de Mellois en Poitou,
- D'avoir une activité ou un projet direct en lien avec le réemploi et la réparation,
- D'avoir une activité de sensibilisation auprès du public au changement du regard de la population.

COMMENT LES ACTEURS LAUREATS SERONT ACCOMPAGNES

Rôle de la fédération des acteurs du réemploi et de la réparation

L'objectif de la création d'une fédération est de soutenir le développement du secteur du réemploi et de la réparation et fédérer des acteurs favorisant une économie circulaire vertueuse, **une économie du partage** et des modes de consommations alternatifs, pour lutter contre le gaspillage et la production de déchets.

Elle agira pour assurer la valorisation des acteurs en améliorant leur cohésion et leur visibilité, en les représentant auprès des instances extérieures, en encourageant des collaborations et expérimentations avec les différents acteurs de la vie socio-économique et en les mobilisant autour de projets novateurs et fédérateurs.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 079-200069755-20250407-C03_04_2025_06-DE

L'animation de la fédération, financée par la communauté de communes, sera confiée à une structure désignée et consistera à :

- Faciliter la création de la fédération,
- Assurer la facilitation et l'animation,
- Identifier des outils de communication pour animer le réseau,
- Assurer l'ingénierie de l'activité,
- Organiser des évènements autour de la fédération,
- Être un incubateur économique, aide à la recherche et au dépôt de demande de subventions, AAP…
- Permettre l'insertion sociale et professionnelle,
- Valoriser les actions de réemploi des acteurs du réemploi et les acteurs eux-mêmes (lauréat/trophée),

Rôle d'accompagnement de la Communauté de communes à travers cet AMI et de la création de la fédération

La Communauté de communes aura pour rôle d'accompagner le dispositif, et ainsi :

- De financer le poste de coordinateur du réseau de la fédération,
- D'acheter des outils pour les cafés réparation (outils à mutualiser),
- De proposer des outils de communication et de la communication (cartographie, site internet, …) à disposition des acteurs.
- De créer un label et une identité visuelle spécifique au réemploi et à la réparation pour ainsi valoriser et accompagner les acteurs pour la dimension « communication »,
- De mettre à disposition un véhicule,
- D'accompagner au développement de l'activité du réemploi et de la réparation,
- De valoriser toutes actions innovantes,
- De proposer un accès gratuit à la déchèterie pour les acteurs,
- De donner le droit de récupérer en déchèterie et de déposer gratuitement.

MODALITES DE CANDIDATURE ET SELECTION

Dates de dépôt des candidatures

Les candidatures ouvrent le XX/XX/2025 et fermeront le XX/XX/2025 à minuit.

Modalités de l'envoi des candidatures

Le dossier de candidature muni des pièces justificatives sera envoyé complet par mail à :
preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr

Ou par courrier avec un accusé de réception à cette adresse :
Direction de la prévention et gestion des déchets
32 route de Beausoleil
79500 Melle

Le dossier de candidature se trouve en annexe du présent cahier des charges.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 079-200069755-20250407-C03_04_2025_06-DE

Comment seront sélectionnés les dossiers lauréats ?

Tous les dossiers de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt seront analysés par un comité de sélection composé d'agents de la collectivités et d'élus.
Ces derniers devront répondre aux critères d'éligibilité énoncés précédemment.

Engagement des lauréats

Des conventions seront établies entre les structures et la Communauté de communes. Elles seront rédigées pour 12 mois sans tacite reconduction.

Dans ces conventionnements, les lauréats devront s'engager à :

- Intégrer la fédération d'acteurs,
- Participer aux réunions et aux actions de la fédération,
- Participer à la réalisation de la communication,
- Et de justifier du respect des éléments indiqués dans le dossier de candidature.

Un évènement aura lieu en septembre notamment afin d'annoncer les lauréats et promouvoir les acteurs.

QUESTIONS

En cas de questions, vous pouvez contacter le service Prévention des déchets de la Direction Prévention et Gestion des déchets par mail à l'adresse preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr ou par téléphone 05 49 27 56 79.